

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Stéphane URIE (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée ; pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à la majorité.

**MISE AUX NORMES DE LA
CUISINE CENTRALE - NIVEAU
R+1
-
ADOPTION DU PROJET ET DU
PLAN DE FINANCEMENT**

CM-2022-2S-DAF-12

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CM-2021-7S-DAF-82, du 22 décembre 2021 relative au nouveau plan pluriannuel des investissements 2020-2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 9 février 2022 ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale de poursuivre le projet d'aménagement de la cuisine ;

Considérant la volonté de la municipalité d'améliorer l'efficacité du service public et des services offerts à la population ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de mise aux normes de la cuisine centrale niveau R+1 :

Article 2 : D'approuver le plan de financement du projet, comme suit :

	Nature	Montants
DÉPENSES	TRAVAUX	301 500,00 €
	EQUIPEMENTS	98 500,00 €
Total dépenses hors taxes		400 000,00 €
RECETTES	ETAT - FEI 2022	320 000,00 €
	VILLE	80 000,00 €
Total recettes hors taxes		400 000,00 €

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter des partenaires afin de finaliser le plan de financement du projet.

Article 4 : De donner tout pouvoir au maire afin de signer toute pièce relative à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

25 FEV. 2022

Et publication ou notification
le

25 FEV. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 17 février 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Mise aux normes de la cuisine centrale - Niveau R+1 - Adoption du projet et du plan de financement

Date de transmission de l'acte : 25/02/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 25/02/2022

Numéro de l'acte : CM20222SDAF12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220217-CM20222SDAF12-DE

Date de décision : 17/02/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers